

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-227

Travaux NGE-INFRANET sur l'ensemble de la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 17 novembre 2022, par laquelle l'entreprise NGE-INFRANET, représentée par Monsieur David DESCOUT, 1 impasse Mac Gaffey – 34070 MONTPELLIER, sollicite une autorisation d'effectuer des travaux d'investigation sur le réseau réalisé dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation se fera spontanément en alternance sur l'ensemble de la commune, à partir du jeudi 24 novembre 2022 à 08H00, pour une durée de 90 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 22/11/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 22/11/2022

Puissalicon le 22/11/2022

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20221122-ARRETE_2022_227-AR